

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

(Il existe une autre version de ce document à un niveau de protection renforcée)

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2020/2087 du 14 décembre 2020, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active mancozèbe,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **CURZATE M68 WG**

de la société

DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) SAS

numéro de dossier

n°2021-1040

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active mancozèbe par le règlement d'exécution (UE) 2020/2087 du 14 décembre 2020,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, à compter du 4 juillet 2021, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	CURZATE M68 WG
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) SAS 1 bis avenue du 8 mai 1945, Immeuble Equinoxe II, 78280 Guyancourt, France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	68 % - mancozèbe 4,5 % - cymoxanil
Numéro d'intrant	2100028
Numéro d'AMM	2130269
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date de retrait	04/07/2021
Date limite pour la vente et la distribution	04/07/2021
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	04/01/2022

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2014-3692 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le

15 AVR. 2021

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)